

*Au collège, Pierre Brossolette de Melun, depuis la grève du 5 octobre se monte un collectif de lutte réunissant des enseignants et des parents d'élève pour défendre les droits de 17 élèves notifiés Ulis depuis le primaire et sans affectation depuis la rentrée. Ceux-ci ont été inscrits dans des classes "dites normales", sur différents niveaux, obligeant direction et équipes pédagogiques à bricoler jusqu'alors un aménagement de l'emploi du temps pour ses élèves afin de répondre "au mieux" à leurs besoins et difficultés. Le collège possède déjà une classe Ulis surchargée avec un nombre insuffisant d'AESH pour accompagner ses élèves. Il n'a ni les salles, ni le personnels, ni poste supplémentaire de coordonnateur.trice Ulis pour accueillir correctement ces dix sept élèves.*

*Sur le secteur de Melun, il faut ajouter à ces 17 élèves notifiés 14 autres inscrits sur d'autres collèges de l'agglomération. Cela constitue trois classes Ulis potentielles qui n'ont pas été ouvertes par le Rectorat de Créteil. Ce, en dépit du volontariat de deux collèges demandeurs. Curieusement, une Ulis s'est ouverte sur Vulaines (ville voisine de Fontainebleau) sur un collège qui ne l'avait pas demandé... Des parents d'élèves plus au courant de leur droit ont su faire pression quand il le fallait. Pierre Brossolette est un collège en REP qui concentre plusieurs dispositifs éducatif (SEGPA et ULIS) et accueille près de 800 élèves. La pression démographique sur l'établissement n'est pas accompagnée des moyens humains qu'elle nécessiterait. L'intégration en catimini des élèves notifiés Ulis révèle le divorce qui existe entre la communication ministérielle autour de l'accueil du handicap dans les établissements scolaires et la réalité des procédures et des moyens mis en place pour y parvenir. Elle accuse le traitement parfaitement inégalitaire des élèves en difficultés et des enfants en situation de handicap, par un rectorat qui concentre dans les mêmes établissements toutes les exclusions sociales et les difficultés du service public de l'école à y répondre :*

- sous effectif d'encadrement AED,
- manque d'AESH,
- surexploitation de trois AESH qui se partagent le suivi de 12 élèves Ulis,
- manque de salle de cours, etc.

*Le manque d'investissement de l'Éducation nationale dans l'avenir des élèves se mesure concrètement : il impacte directement les élèves les plus pauvres et les plus en difficultés.*

*A lire ci-dessous le tract rédigé par le collectif Ulis, les naufragés de l'éducation nationale leurs revendications et à suivre l'actualité du collectif sur leur page Facebook :*

# Dispositif Ulis saturé :

## droits des élèves bafoués !

- **Les élèves ULIS sont des élèves en situation de handicap nécessitant un accompagnement spécialisé.**
- **Sur le secteur de Melun, 31 élèves, dont 17 au collège Pierre Brossolette, ayant une notification ULIS n'ont pas d'affectation faute de place. Cela correspond à 3 classes ULIS.**

- **Depuis Juin 2020, la DSDEN a connaissance de l'augmentation du nombre d'élèves relevant d'ULIS affectés en classe ordinaire. Or aucun dispositif n'a été créé sur notre territoire en dépit des besoins.**
- **Aujourd'hui, ces élèves se trouvent dans des classes "ordinaires" sans pouvoir bénéficier de l'aide supplémentaire à laquelle ils ont droit.**

**Le collectif : "ULIS : les naufragés de l'éducation nationale"**

demande au rectorat et à la DSDEN d'assurer leur responsabilité vis-à-vis de ces élèves fragiles par **l'ouverture de 3 classes ULIS sur le secteur de Melun et la création des postes de professeurs** des écoles spécialisés correspondants.

Suivez-nous sur Facebook : ULIS : les naufragés de l'éducation nationale

Le tract au format pdf ici :

[Tract du 08\\_10\\_21 modifié le 14 0821](#)